Fiche projet du PCDR

de la Commune de Gouvy

Fiche n°L1.01

Priorité : Lot 1

Projet matériel

☑ Version initiale

☐ Version actualisée

Date : ……..

AMÉNAGEMENT DE SENTIERS THÉMATIQUES

Vue paysagère sur le village de Rettigny

1. Description succincte du projet

Gouvy est une destination touristique qui a de nombreux atouts mais ceux-ci sont insuffisamment exploités. La commune dispose notamment d'un important réseau de promenades balisées qui doit être davantage mis en valeur. Un groupe de travail de la CLDR a analysé la situation et propose deux pistes pour développer le potentiel touristique des chemins et sentiers, celles-ci seront mises en œuvre concomitamment.

- **La valorisation d'une identité propre des chemins et sentiers de la commune de Gouvy :**
  Réalisation d'une charte graphique pour la communication touristique (logo, folder, roadbook) ainsi qu'une charte pour le mobilier et la signalétique qui portera une attention particulière à leur durée dans le temps (quantité raisonnée, utilisation de matériaux durables et/ou de QR Code, entretien et remplacement…).

- **La création d'itinéraires thématiques destinés à valoriser les potentialités locales :**
  6 itinéraires ont été retenus : pour chacun d'entre eux, des aménagements légers seront réalisés :
  - Création d'une signalétique et d'un balisage ; création de panneaux informatifs
  - Aménagement des points de départ associés à un espace de convivialité
  - Aménagement de points d'intérêts associés à un espace de convivialité
  - Création et diffusion de supports de communication

Les 6 thèmes identifiés sont les suivants :

1. Environnement et astronomie
2. Land art / Musique / PMR
3. Sport
4. Histoire
5. Paysage (Vélo)
6. Eau

- **L'entretien des itinéraires existant :**
  Les itinéraires balisés existants seront conservés et mis en avant à travers une promotion spécifique. Cet aspect fait l'objet d'un projet spécifique : Lot L0.05 "Réhabilitation du réseau de sentiers traditionnels".

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

L'analyse des caractéristiques socio-économiques et les consultations citoyennes ont mis en avant l'importance du réseau de promenades balisées ainsi que les atouts et faiblesses de ce dernier.
Le diagnostic partagé montre un potentiel touristique communal intéressant :

- Un réseau de promenade existant qu'il est nécessaire d'entretenir ;
- Un petit patrimoine architectural des villages qui est par ailleurs déjà répertorié ;
- Un patrimoine naturel servant de support principal au tourisme mais peu exploité et inégalement mis en valeur ;
- Un patrimoine historique lié à la seconde guerre mondiale : l'ère spatiale débutant sur le territoire communal avec le lancement en 1944 du premier V2 par l'Allemagne nazie ;
- Des activités touristiques et économiques existantes : sentier pieds nus, brasserie Lupulus, Gouvy « capitale de la musique », ferme de la Madelonne…

Par ailleurs, la fréquentation touristique est en déclin tant au niveau communal qu'au niveau supra communal et ce, malgré un hébergement qui offre une bonne capacité d'accueil.

Le projet de valorisation des chemins et sentiers de la commune de Gouvy ambitionne de développer le potentiel touristique de ces itinéraires en lien avec les particularités du territoire.
Le projet s'inscrit dans la continuité d'une offre historique : les consultations citoyennes ont clairement mis en avant le souhait de maintenir un important réseau de balades. Il est toutefois difficile d'entretenir les nombreux itinéraires proposés aujourd'hui et difficile de leur donner une identité propre. En outre, les itinéraires actuels concernent l'ensemble du territoire et relient différents points d'intérêt mais ne mettent pas systématiquement en avant les atouts de la commune. Le projet modernise l'offre en la réinventant pour l'adapter aux changements de comportements des touristes et aux tendances actuelles en mettant en avant des thématiques diverses, liées aux atouts du territoire : paysages de qualité, activités touristiques existantes, initiatives locales…

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration et valorisation du patrimoine villageois (fiche L2.04)
- Revalorisation des activités touristiques propres au territoire gouvion (L2.13)
- Fédération des Gouvions pour la relance de leur économie locale (L3.21)
- Professionnalisation du secteur touristique et encouragement de partenariats (L3.32)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Ce projet soutient particulièrement 5 thèmes du fil rouge. Il met en valeur l'**identité rurale** de la commune qu'elle soit naturelle, patrimoniale, architecturale, touristique… Dans un souci de **rationalisation** et de **pondération**, le tracé des sentiers thématiques s'appuieront au moins en partie sur des sentiers existants. Le projet est **transversal** car les sentiers s'étendent sur plusieurs villages, développent plusieurs thématiques et sont destinés à des publics variés : habitants, PMR, sportifs, passionnés d'astronomie… Les citoyens ont été consultés et écoutés pour l'élaboration de la fiche

projet. Ce sont eux qui ont identifié les thèmes et les lieux à mettre en valeur. La **participation** citoyenne continuera à préciser le projet jusqu'à sa réalisation. Enfin, la **communication** est un aspect évident de tout projet touristique.

Le projet soutient les défis suivants : **nature**, **économie**, **mobilité**, **cadre de vie** et **vie sociale**.
Le projet vise clairement à mettre en avant les spécificités de la commune en s'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune. Le développement d'une économie locale durable est pris en compte dans le choix des thématiques et des points d'intérêts : les points d'intérêt mettent en avant des initiatives économiques locales qui soutiennent l'entrepreneuriat et l'emploi local et les thématiques valorisent les atouts et particularités de la commune.
Bien que ces objectifs ne soient pas spécifiques à la mobilité quotidienne (des projets y sont consacrés), ces sentiers et leurs aménagements contribueront à améliorer la mobilité et éventuellement la sécurité sur la commune. Les infrastructures d'accueil et de convivialité pourront également répondre aux souhaits de dynamisation de la convivialité au sein des villages.

Nature	**S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse**
● 1- Améliorer la propreté et la gestion des déchets	
● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature	
● 3- Se donner les moyens pour que la ressource naturelle en eau reste un patrimoine communal de 1ère qualité	
Economie	**Développer une économie locale durable, tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune, et en préservant la qualité de vie**
● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus	
● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy	
● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local	
Mobilité	**Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain**
● 12- Améliorer la mobilité quotidienne	
● 13- Améliorer la sécurité routière	
Cadre de vie	**Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)**
● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune	
● 16- Disposer d'outils de protection des paysages	
Vie sociale	**Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif**
● 19- Maintenir et développer la convivialité au sein de chaque village	

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif - cadre bâti – habitat : maîtriser l'urbanisation afin de garantir l'utilisation parcimonieuse du sol et la mise en valeur du paysage
- Objectif - cadre bâti - habitat : développer des activités et des services afin d'assurer la mixité de fonctions sur l'ensemble du territoire tout en garantissant leur intégration dans le tissu existant

- Objectif - cadre naturel : protéger et valoriser le patrimoine naturel dans le cadre d'une politique de développement durable
- Objectif - réseaux de communications : sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Au niveau du plan de mobilité actuellement en cours, veiller à mettre l'accent sur les aménagements de sécurité (passage piétons en 3D, rétrécissement de voiries…) et les aménagements de mobilité douce.
- Développer et valoriser les réseaux de voies lentes en collaboration avec le PN2O (Parc Naturel des 2 Ourthes) et la Province.
- Répertorier les acteurs et les atouts touristiques et historiques de la commune.
- Créer un Pass touristique et familial permettant de combiner diverses activités et ainsi favoriser la promotion de nos opérateurs.
- Réorganiser et baliser les itinéraires de promenades à pied, à vélo et à ski en veillant à pouvoir en assurer une maintenance régulière.
- Utiliser les nouvelles technologies pour faciliter l'accès aux informations touristiques et notamment aux itinéraires de promenade.
- Faciliter l'accès aux activités touristiques pour les personnes à mobilité réduite.

PN2O

- Projet « « Parc Naturel des Deux Ourthes à vélo » dont les actions prévues sont l'étude et la conception d'itinéraires de randonnées à vélo, un balisage type « points-nœuds », des aménagements de sites paysagers et une promotion et une commercialisation du projet sur une durée de 3 ans.
- Projet « Ecotourisme » dont l'objectif général est de positionner l'Ardenne en tant que destination touristique verte. Les actions prises en charge par le parc sur une durée de 3 ans sont :
    - La mise en place de l'action « l'Ardenne à cheval » sur le territoire du parc ;
    - La sensibilisation des touristes au tourisme durable ;
    - L'accompagnement des professionnels du tourisme dans une démarche de développement touristique durable.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			La valorisation du patrimoine culturel de la commune.
	++		Le projet s'inscrit pleinement dans le pilier environnemental en s'appuyant sur les ressources naturelles du territoire.
		+ +++	Le projet s'inscrit pleinement dans le pilier économique par le développement du tourisme qui constitue un secteur d'activité économique important sur la commune bien qu'en déclin. Les choix des points d'intérêts et des itinéraires valorisent et soutiennent des initiatives économiques locales.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

Dans la mise en œuvre de ce projet, c'est l'ensemble du territoire communal qui est visé.
Les itinéraires empruntés feront l'objet d'une validation et d'une autorisation de balisage par le CGT.
Ils emprunteront essentiellement le réseau viaire communal ordinaire ou vicinal en privilégiant des itinéraires déjà reconnus par le CGT.
Les aménagements seront entièrement réalisés sur domaine public et/ou communal.

- Cadre légal

LE CODE WALLON DU TOURISME - Livre IV : Des itinéraires touristiques balisés, cartes de promenades et descriptifs de promenades

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR et groupe de travail
- Maison du Tourisme et Syndicat d'Initiatives
- Parc naturel des deux Ourthes
- Hébergeurs, restaurateurs, promoteurs d'activités sur la commune

- Porteurs de projet

- Commune, DGO3, CGT

7. Programme de réalisation

- Eléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

En mai 2019, la CLDR a défini une première fois la priorité pour ce projet, se basant sur l'analyse des atouts et faiblesses ainsi que sur les résultats de la consultation en ligne et du débat en séance. L'état actuel de la fiche projet et la méthodologie proposée pour sa mise en œuvre permettent son inscription dans le lot 1.

- État du dossier

Le volet de création des itinéraires thématiques a fait l'objet d'une attention particulière de la CLDR qui a initié les premières réflexions au cours de 2 groupes de travail spécifiques, en mai et juin 2019. Les objectifs de ces GT étaient d'identifier et de hiérarchiser les pôles touristiques de la commune, d'identifier des thématiques propres au territoire pour enfin envisager des premières pistes de tracé.

- Programme des travaux

Pour chaque phase du projet, les actions liées à la réalisation du projet seront mises en œuvre selon le programme suivant :

1. Valorisation d'une identité propre des chemins et sentiers de la commune de Gouvy

Pour lui donner une visibilité forte et claire, le projet propose d'organiser l'offre « chemins et sentiers à Gouvy » en s'appuyant sur un concept commun. Celui-ci doit permettre d'identifier immédiatement le produit en le différenciant d'autres produits similaires ainsi qu'être aisément repérable et réellement attractif pour la clientèle.

Pour ce faire, le projet nécessitera l'accompagnement d'un graphiste/designer dont le rôle sera dans un premier temps de développer une identité liée aux chemins et sentiers de la commune et dans un 2nd temps de proposer une charte graphique pour la communication touristique (logo, folder, roadbook) ainsi qu'une charte pour le mobilier et la signalétique qui portera une attention particulière à leur durée dans le temps (quantité raisonnée, utilisation de matériaux durables et/ou de QR Code, entretien et remplacement…).

Cette identité graphique sera idéalement partagée avec l'ensemble des habitants et des acteurs touristiques de la commune proposant ainsi une mise en réseau des acteurs du territoire.

2. Création d'itinéraires thématiques

Les réflexions des groupes de travail ont permis de mettre en avant 6 itinéraires basés sur les thématiques suivantes :

Thème	Point de départ (« au niveau de »)	Distance	Passage en domaine privé ?	Eléments à mettre en valeur
Phase 1				
1. Environnement et astronomie	Ferme de la Planche	9,7 km	Itinéraire déjà reconnu par le CGT (GO 022)	Espaces didactiques à créer
2. Land art / Musique / PMR	Gare de Gouvy	4,0 km	Ensemble du parcours en domaine public	Espaces didactiques (land art) à créer
Phase 2				
3. Sport	Lac de Cherapont	14,6 km	2 raccourcis en domaine privé à	Moulin Magotiaux Réserve naturelle près

			envisager (au niveau de l'Ourthe)	de Steinbach Point de vue Moulin Dutroux
4. Histoire	Brasserie Lupulus	25,7 km	2 raccourcis en domaine privé à envisager (au niveau de l'Ourthe)	Mémorial aviateur Bunker Pont de Brisy Lancement V2 Barrière anti chars
Phase 3				
5. Paysage (Vélo)	Gouvy Gare	38,7 km	Itinéraire déjà reconnu par le CGT (GO 039)	5 points de vue sur le parcours
6. Eau	Moulin de Bistain	17,0 km	En domaine public ou suivant un itinéraire déjà reconnu	Station de pompage de Montleban Source Moulin Massart Moulin de Cherain Chemin de fagne

Pour chacun de ces itinéraires des aménagements légers seront réalisés :

- Création d'une signalétique et d'un balisage ; création de panneaux informatifs
- Aménagement des points de départ associés à un espace de convivialité
- Aménagement de points d'intérêts associés à un espace de convivialité
- Création et diffusion de supports de communication

Les espaces de convivialité à créer répondront également aux demandes villageoises de points de rencontre (lien avec l'objectif de dynamiser la convivialité au sein des villages).

- <u>Planification</u>

Le projet est réalisé en trois phases visant la création des 6 itinéraires au cours des 10 ans.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

☑ OUI ☐ NON

- <u>Phase 1 :</u>
  - Astronomie (9,7 km)
  - Land Art (4,0 km)
- <u>Phase 2 :</u>
  - Sport (14,6 km)
  - Histoire (26,0 km)
- <u>Phase 3 :</u>
  - Paysage (38,7 km)
  - Eau (17,0 km)

- <u>Démarches administratives à réaliser</u>

Pour chacune des phases, le programme des travaux qui suit sera répété :

- Mise en place d'un groupe de travail réunissant la CLDR et les partenaires concernés
- Identification d'un premier itinéraire et des besoins spécifiques :
    - Point de départ
    - Éléments à mettre en valeur
    - Liens avec l'existant
    - Liens au diagnostic et à la stratégie de développement
    - …
- Validation par la CLDR et le Conseil communal
- Sollicitation d'une convention faisabilité ; réalisation d'une réunion de coordination
- Désignation d'un auteur de projet : réalisation des esquisses et estimation financière ; collaboration nécessaire avec la CLDR et les partenaires
- Sollicitation d'une convention réalisation
- Mise en œuvre

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Un système de parrainage des itinéraires sera mis en place (école, associations villageoises, partenaires…).

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Quantité	u	Prix unitaire (€)	Montant (€)	Sources de financement
Phase 1 : - Astronomie (9,7 km) - Land Art (4,0 km)					
Création d'une signalétique (Pieu+balise tous les 300m)	46	u	75	3.450,00	C.G.T.
Mise en valeur des deux points de départ (2x250m²)	500	m²	150	75.000,00	PCDR
Aménagement de trois points d'intérêts associés à un espace de convivialité, pour chaque tronçon (2x3x200m)	1200	m²	150	180.000,00	PCDR
Création de supports de communication	1	FFT	10000	10.000,00	PCDR
Frais d'études (auteur de projet)	**1**	**FFT**	**40000**	**40.000,00**	PCDR
Frais d'études (graphiste)	**1**	**FFT**	**15000**	**15.000,00**	**PCDR**
Total Hors TVA				**323.450,00**	
TVA (21 %)				67.924,50	
Total TVAC phase 1				**391.374,50**	

Phase 2 : - Sport (14,6 km) - Histoire (26,0 km)					
Création d'une signalétique (Pieu+balise tous les 300m)	135	u	75	10.125,00	C.G.T.
Mise en valeur des deux points de départ (2x250m²)	500	m²	150	75.000,00	PCDR
Aménagement de trois points d'intérêts associés à un espace de convivialité, pour chaque tronçon (2x3x200m)	1200	m²	150	180.000,00	PCDR
Création de supports de communication	1	FFT	10000	10.000,00	PCDR
Frais d'études (auteur de projet)	**1**	**FFT**	**40000**	**40.000,00**	PCDR
Frais d'études (graphiste)	**1**	**FFT**	**15000**	**15.000,00**	**PCDR**
Total Hors TVA				**330.125,00**	
TVA (21 %)				69.326,25	
Total TVAC phase 2				**399.451,25**	
Phase 3 : - Paysage (38,7 km) - Eau (17,0 km)					
Création d'une signalétique (Pieu+balise tous les 300m)	185	u	75	13.875,00	C.G.T.
Mise en valeur des deux points de départ (2x250m²)	500	m²	150	75.000,00	PCDR
Aménagement de trois points d'intérêts associés à un espace de convivialité, pour chaque tronçon (2x3x200m)	1200	m²	150	180.000,00	PCDR
Création de supports de communication	1	FFT	10000	10.000,00	PCDR
Frais d'études (auteur de projet)	**1**	**FFT**	**40000**	**40.000,00**	PCDR
Frais d'études (graphiste)	**1**	**FFT**	**15000**	**15.000,00**	**PCDR**
Total Hors TVA				**333.875,00**	
TVA (21 %)				70.113,75	
Total TVAC phase 3				**403.988,75**	
Total TVAC				**1.194.814,50**	

Projet rémunérateur ☐ oui ☑ non

- Origines du financement :

Phase 1 : Astronomie (9,7 km) / Land Art (4,0 km)

Financée par :

- le Développement Rural et/ou le CGT :
    - 80 % de 391.374,50 € soit **313.099,60 €** ;

    Total subsides DR : **313.099,60 €** TTC

- la Commune pour le solde :
    - 20 % de 391.374,50 € soit **78.274,90 €** ;

    Total part communale : **78.274,90 €** TTC

Phase 2 : Sport (14,6 km) / Histoire (26,0 km)

Financée par :

- le Développement Rural et/ou le CGT :
    - 80 % de 399.451,25 € soit **319.561,00 €** ;

    Total subsides DR : **319.561,00 €** TTC

- la Commune pour le solde :
    - 20 % de 399.451,25 € soit **79.890,25€** ;

    Total part communale : **79.890,25 €** TTC

Phase 3 : Paysage (38,7 km) /Eau (17,0 km)

Financée par :

- le Développement Rural et/ou le CGT :
    - 80 % de 403.988,75€ soit **323.191,00 €** ;

    Total subsides DR : **323.191,00 €** TTC

- la Commune pour le solde :
    - 20 % de 403.988,75€ soit **80.797,75 €** ;

    Total part communale : **80.797,75 €** TTC

9. <u>Évaluation</u> (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- <u>Indicateurs de réalisation</u> (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Elaboration d'une charte graphique	Acceptation de la Charte graphique par les partenaires Approbation de la charte graphique par le Conseil communal	Commune, CLDR
Utilisation de la charte graphique	Balisage des chemins Application sur les publications des différents partenaires	Commune
Mise en œuvre des 6 itinéraires thématiques	Les travaux seront réalisés dans les 10 années de la mise en œuvre du PCDR	Commune, CLDR

- <u>Indicateurs de résultat</u> (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Nombre d'arrivées et de nuitées	Augmentation des deux valeurs	Pour Gouvy, on comptait 6.399 arrivées pour 22.662 nuitées (source : Statbel, 2016)

<u>Annexes</u>

- Carte des pôles touristiques
- Cartes des itinéraires touristiques

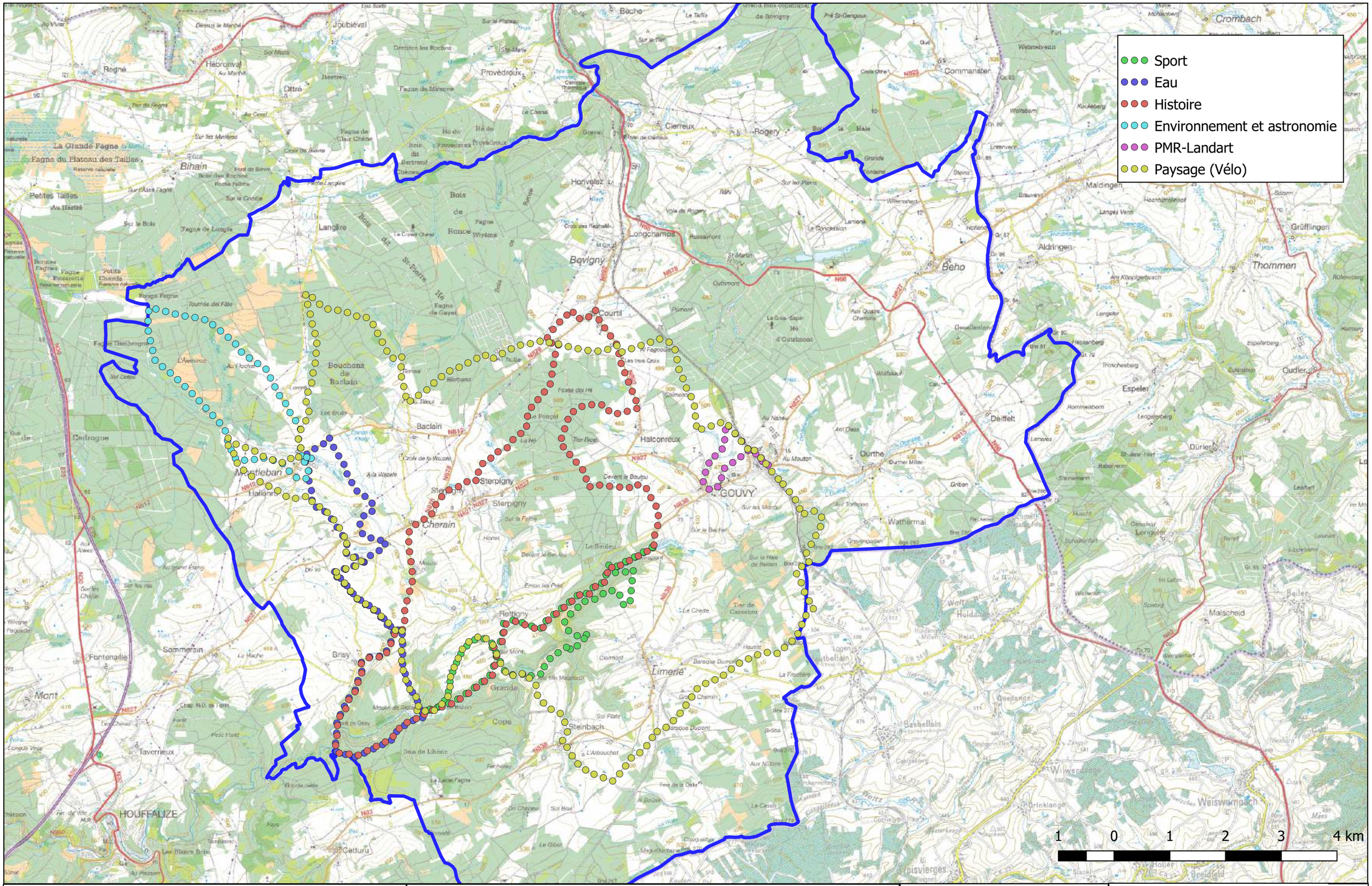

PCDR de GOUVY	Localisation des itinéraires touristiques thématiques à mettre en valeur	Date : Novembre 2019	JML LACASSE-MONFORT sprl Bureau d'études
L1.01Aménagement de sentiers thématiques			

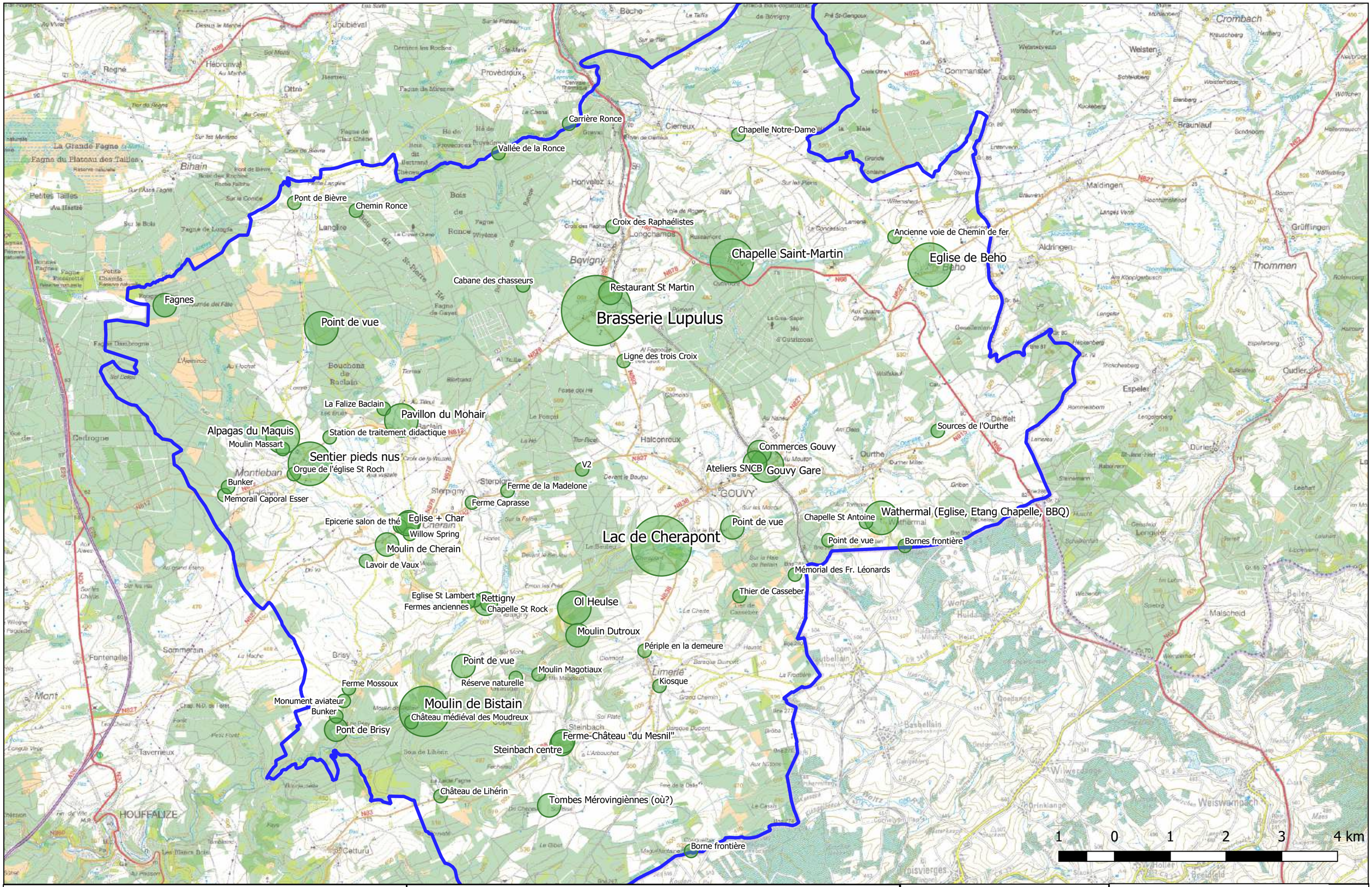

PCDR de GOUVY	Localisation des principaux lieux d'intéret touristique de la commune	Date : Novembre 2019	JML LACASSE-MONFORT sprl Bureau d'études
L1.01 Aménagement de sentiers thématiques			

Fiche projet du PCDR

de la Commune de Gouvy

Fiche n°L1.02

Priorité : Lot 1

Projet matériel

☑ Version initiale

☐ Version actualisée

Date : ……..

AMÉLIORATION DE LA MOBILITÉ DOUCE PAR DES AMÉNAGEMENTS

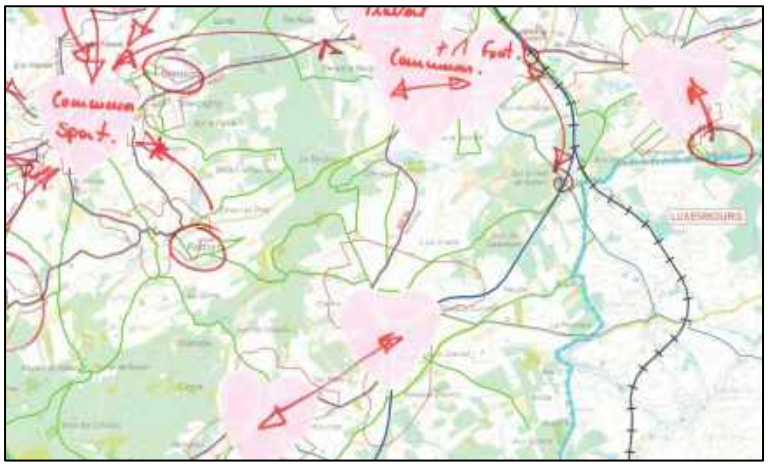

Support pour le groupe de travail du 5/06/2019

1. Description succincte du projet

Ce projet envisage l'amélioration de la mobilité douce sur l'ensemble de la commune ainsi qu'un phasage des premiers tronçons structurants en site propre.

Les pôles à mettre en relation

Un premier travail a permis d'identifier les principaux pôles à relier (Cf. annexe 1). Les pôles qui ressortent en priorité sont :

- La gare de Gouvy qui constitue un pôle multimodal d'importance supra communale,
- Les accès aux écoles communales.

De manière secondaire, les commerces, les lieux d'emplois et les infrastructures sportives ont également été épinglés.

Remarquons également qu'un PCM (Plan Communal de Mobilité) est en train d'être initié sur la Commune de Gouvy. Les réflexions abordées dans cette fiche projet seront intégrées à ce plan d'actions.

Les utilisateurs

Ce projet cible en particulier la mobilité quotidienne. Un autre projet est dédié à la mobilité touristique. Les synergies entre ces deux projets seront étudiées ; certains tronçons pourront en effet être partagés par les citoyens et les touristes.

Les cyclistes sont les principales cibles du projet, mais les piétons sont également intégrés à la réflexion.
Différentes pistes sont envisagées comme :

- Favoriser la pratique du vélo
    - Promouvoir les déplacements à vélo (utilitaires et de loisirs)
    - Organiser des cours pour apprendre à se servir des vélos électriques
    - Ecolage vélo pour les enfants (via l'école)
    - Faire de la place à la mobilité douce : proposer un défi ponctuel (par exemple : 90% des élèves arrivent à l'école en vélo lors de la journée « mobilité »)
- Envisager l'utilisation du cheval de trait
    - Faire utiliser le cheval de trait, pour le ramassage scolaire, l'entretien des sentiers…
- Organiser une journée sans voiture
    - Ponctuellement, régulièrement, par village, par école… avec propositions d'alternatives.

<u>Le phasage</u>
Sur base de l'ensemble des liaisons suggérées pour l'ensemble de la commune (plus de 100km !) un phasage est envisagé :

- Phase 1 : Relier les pôles scolaires aux villages proches.
- Phase 2 : Relier les pôles scolaires au pôle multimodal de la gare de Gouvy (via le RAVeL le cas échéant)
- Phase 3 : Création de liaisons cyclistes en site propre sur les routes structurantes gérées par la DGO1

<u>Les aménagements à réaliser</u>
Il s'agira dans un premier temps d'envisager des liaisons en site propre sur les voiries carrossables et l'amélioration du revêtement sur les chemins agricoles ou forestiers. L'étude fine précisera les solutions alternatives lorsqu'une liaison en site propre s'avère techniquement impossible (assise de voirie trop étroite, limitation de vitesse inappropriée...).

- Le long des routes carrossables

Les liaisons seront aménagées à l'aide d'un revêtement favorisant les cyclistes (idéalement par un asphaltage) sur une largeur utile de de 2,5m séparée par un dispositif physique (soit une haie, soit une glissière en bois amovible lorsqu'un accès est à conserver).

- Sur les chemins agricoles ou forestiers

Ces liaisons seront aménagées à l'aide d'une structure « bi-bande » en béton. Cette solution a l'avantage de favoriser la priorité et l'accessibilité des cyclistes sans compromettre le passage des engins agricoles ou forestiers.

- Pour la traversée de routes

Une attention particulière sera portée à la sécurisation des carrefours et aux traversées de route afin de garantir la continuité des liaisons cyclables.

En plus du marquage spécifique pour les cyclistes, les traversées seront complétées d'un dispositif de ralentissement en amont pour les automobilistes.

- Pour l'aménagement des pôles

Outre l'accessibilité aux pôles, l'accueil et le confort des cyclistes seront renforcés par des aménagements facilitant le recours à la mobilité douce. Ainsi chaque pôle devra être complété d' :

- Un lieu de stationnement abrité et idéalement sécurisé pour le parcage des vélos
- Un lieu de rechargement pour les vélos électriques
- Un lieu d'information sur l'ensemble des liaisons cyclables existant sur la commune

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

La gare de Gouvy est un atout indéniable puisqu'elle relie Liège à Luxembourg Ville et permet de rejoindre chacun de ces deux pôles urbains en 1h15. Pourtant la gare est peu fréquentée et mal connectée au réseau TEC.
En outre, la taxe liée au passage de la frontière et les liaisons peu fréquentes incitent les navetteurs à se rendre à Troisvierges (au Grand-Duché du Luxembourg) en voiture pour prendre le train.
L'intermodalité de la gare de Gouvy (plus de correspondances avec les bus, vélo, covoiturage, voiture partagée...) permettrait d'en faire un centre important et incontournable de mobilité durable.

Il existe un RAVeL et 5 itinéraires balisés pour les VTT. Pour les déplacements utilitaires, les aménagements cyclables en voirie sont inexistants et le réseau à vocation de loisirs n'est pas complètement aménagé non plus : traversées de routes dangereuses, RAVeL non relié à la gare.
Les synergies entre l'offre de déplacement de loisirs (existante) et les déplacements utilitaires (à mettre en place) encourageraient la mise en place d'un réseau cyclable d'envergure et fonctionnel.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Soutien des initiatives de mobilité motorisée alternative et solidaire (fiche L1.04)
- Amélioration de la sécurité routière (fiche L2.02)
- Finalisation et exploitation des liaisons RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
- Réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy (fiche L2.09)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n°34 et 35.

Ce projet s'inscrit dans le thème du « **développement durable** » puisque le projet vise à proposer des alternatives à une mobilité purement automobile sur la commune. Ce projet est également **transversal** puisqu'il touche de nombreux défis thématiques et s'adresse à tous les citoyens.

Energie	**Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie**
● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO_2 dans le domaine des transports	
Economie	**Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie**
● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus	
● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy	
Mobilité	**Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain**
● 12- Améliorer la mobilité quotidienne	
● 13- Améliorer la sécurité routière	
Cadre de vie	**Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)**
● 15- Développer une reconnaissance régionale du patrimoine bâti de la commune	
● 16- Disposer d'outils de protection des paysages	

Vie sociale	**Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif**
● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements	

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif - réseaux de communications : sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Au niveau du plan de mobilité actuellement en cours, veiller à mettre l'accent sur les aménagements de sécurité (passage piétons en 3D, rétrécissement de voiries…), et les aménagements de mobilité douce.
- Développer et valoriser les réseaux de voies lentes en collaboration avec le PN2O (Parc Naturel des 2 Ourthes) et la Province.
- Actionner les relais politiques disponibles afin d'encourager la collaboration entre les différents opérateurs de mobilité, principalement la SNCB et le TEC et ce, en vue d'augmenter la cadence horaire.

PN2O

- « Parc Naturel des Deux Ourthes à vélo » dont les actions prévues sont l'étude et la conception d'itinéraires de randonnées à vélo, un balisage type « points-nœuds », des aménagements de sites paysagers et une promotion et une commercialisation du projet sur une durée de 3 ans.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
	+++		L'amélioration de la mobilité douce contribue pleinement au pilier environnemental en réduisant les pollutions liées à la voiture individuelle.
+			La création d'un réseau de mobilité douce au sein des villages favorise le contact social et la convivialité entre les villageois.
		++	L'amélioration de la mobilité douce au quotidien aura un impact sur les sentiers touristiques.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

Différents tronçons sur l'ensemble de la commune.

- Statut de propriété

En domaine public ou sur propriété communale.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR
- PNDO
- GRACQ

- Porteurs de projet

- Commune
- DGO3
- DGO1

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Malgré une première priorisation en lot 2 et vu l'ampleur de travaux, la CLDR a décidé d'inscrire ce projet en lot 1.

- État du dossier

La mise en place d'un plan communal de mobilité (PCM) est en cours de réflexion en 2019.
En 2019, un subside a été octroyé à la Commune via un appel à projet pour l'entretien de trois sentiers à l'aide d'un cheval de trait.

- Programme des travaux

- Phase 1 : Liaison des villages vers les pôles scolaires
    - Liaison 1 : Liaison Montleban-Cherain
    - Liaison 2 : Liaison Baclain-Cherain
    - Liaison 3 : Liaison Rettigny-Cherain
    - Liaison 4 : Liaison OTAN - Courtil
    - Liaison 5 : Liaison Courtil (Les trois Croix)- Gouvy
    - Liaison 6 : Liaison Courtil - RN
    - Liaison 7 : Liaison RN – Rogery
    - Liaison 8 : Liaison Steinbach – RAVeL
    - Liaison 9 : Liaison Beho – futur RAVeL

- Phase 2 : Création d'un réseau structurant vers la gare
    - Liaison 1 : Liaison Sterpigny - Gouvy
    - Liaison 2 : Liaison Ourthe - Gouvy

- Phase 3 : Création d'un réseau structurant vers la gare (Sur routes régionales)
    - Liaison 1 : Liaison Cherain -Sterpigny
    - Liaison 2 : Liaison Bovigny-Courtil
    - Liaison 3 : Liaison Gouvy-Gouvy Gare
    - Liaison 4 : Liaison Limerlé-RAVeL
    - Liaison 5 : Liaison Wathermal - Ourthe
    - Liaison 6 : Courtil - Les trois Croix

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

☑ OUI ☐ NON

Phase 1 : Liaison des villages vers les pôles scolaires
Phase 2 : Création d'un réseau structurant vers la gare
Phase 3 : Création d'un réseau structurant vers la gare (sur routes régionales)

- <u>Démarches administratives à réaliser</u>

- Demande de convention PCDR.
- Désignation d'un auteur de projet.
- Vérification de la situation de droit.
- Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés.
- Organisation d'une réunion de coordination
- Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
- Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
- Approbation de la Convention par le Conseil communal et signature
- Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre
- Adaptation du projet aux réalités de terrain

- <u>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

Elaboration du PCM et intégration de ce projet de création de liaisons de mobilité de douce dans le PCM.

8. <u>Estimation globale du coût</u>

Estimation globale du coût	Quantité	u	Prix unitaire (€)	Montant (€)	Sources de financement
Phase 1 : Liaison des villages vers les pôles scolaires					
Liaison 1 : Liaison Montleban-Cherain	2365	m	150	354.750,00	PCDR
Liaison 2 : Liaison Baclain-Cherain	1801	m	150	270.150,00	PCDR
Liaison 3 : Liaison Rettigny-Cherain	2186	m	150	327.900,00	PCDR
Liaison 4 : Liaison OTAN - Courtil	2295	m	150	344.250,00	PCDR
Liaison 5 : Liaison Courtil (Les trois Croix)- Gouvy	3250	m	150	487.500,00	PCDR
Liaison 6 : Liaison Courtil - RN	1270	m	150	190.500,00	PCDR
Liaison 7 : Liaison RN – Rogery	2483	m	150	372.450,00	PCDR
Liaison 8 : Liaison Steinbach – RAVeL	1601	m	150	240.150,00	PCDR
Liaison 9 : Liaison Beho – futur RAVeL	933	m	150	139.950,00	PCDR
Frais d'études auteur de projet	**6**	**%**	**2.727.600,00**	**163.656,00**	PCDR
Total Hors TVA				**2.891.256,00**	
TVA (21 %)	2891256		21%	607.163,76	
Total TVAC phase 1				**3.498.419,76**	
Phase 2 : Création d'un réseau structurant vers la gare					
Liaison 1 : Liaison Sterpigny -Gouvy	3543	m	150	531.450,00	PCDR
Liaison 2 : Liaison Ourthe-Gouvy	3229	m	150	484.350,00	PCDR
Frais d'études auteur de projet	**6**	**%**	**1.015.800,00**	**60.948,00**	PCDR
Total Hors TVA				**1.076.748,00**	
TVA (21 %)	1076748		21%	226.117,08	
Total TVAC phase 2				**1.302.865,08**	

Estimation globale du coût	Quantité	u	Prix unitaire (€)	Montant (€)	Sources de financement
Phase 3 : Création d'un réseau structurant vers la gare (Sur routes régionales)					
Liaison 1 : Liaison Cherain -Sterpigny	1376	m	150	206.400,00	PCDR + DGO1
Liaison 2 : Liaison Bovigny-Courtil	1249	m	150	187.350,00	PCDR + DGO1
Liaison 3 : Liaison Gouvy-Gouvy Gare	706	m	150	105.900,00	PCDR + DGO1
Liaison 4 : Liaison Limerlé-RAVeL	452	m	150	67.800,00	PCDR + DGO1
Liaison 5 : Liaison Wathermal - Ourthe	916	m	150	137.400,00	PCDR + DGO1
Liaison 6 : Courtil - Les trois Croix	1028	m	150	154.200,00	PCDR + DGO1
Frais d'études auteur de projet	**6**	**%**	**859.050,00**	**51.543,00**	PCDR+DGO1
Total Hors TVA				**910.593,00**	
TVA (21 %)	910593		21%	191.224,53	
Total TVAC phase 3				**1.101.817,53**	
Total TVAC				**5.903.102,37**	

Projet rémunérateur ☐ oui ☑ non

- Origines du financement :

Phase 1 : Liaison des villages vers les pôles scolaires

Financée par :

- le Développement Rural :
  - 80 % de 500.000, € soit **400.000,00 €** ;
  - 50 % de 2.998.419,76 € soit **1.499.209,88 €** ;

  Total subsides DR : **1.899.209,88 €** TTC

- la Commune pour le solde :
  - 20 % de 500.000, € soit **100.000,00 €** ;
  - 50 % de 2.998.419,76 € soit **1.499.209,88 €** ;

  Total part communale : **1.599.209,88 €** TTC

Phase 2 : Création d'un réseau structurant vers la gare

Financée par :

- le Développement Rural :
    - 80 % de 500.000, € soit **400.000,00 €** ;
    - 50 % de 802.865,08€ soit **401.432,54 €** ;

    Total subsides DR : **801.432,54 €** TTC

- la Commune pour le solde :
    - 20 % de 500.000, € soit **100.000,00 €** ;
    - 50 % de 802.865,08€ soit **401.432,54 €** ;

    Total part communale : **501.432,54 €** TTC

Phase 3 : Création d'un réseau structurant vers la gare (sur routes régionales)

Financée par :

- le Développement Rural et la DGO1 :
    - 80 % de 500.000, € soit **400.000,00 €** ;
    - 50 % de 601.817,53 € soit **300.908,77 €** ;

    Total subsides DR : **700.908,77 €** TTC

- la Commune pour le solde :
    - 20 % de 500.000, € soit **100.000,00 €** ;
    - 50 % de 601.817,53 € soit **300.908,77 €** ;

    Total part communale : **400.908,77 €** TTC

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Pourcentage des liaisons aménagées pour la mobilité douce	Au moins 80 % de chaque phase réalisée au bout des 10 ans	Commune (PV de réception des travaux)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Nombre d'enfants utilisant les liaisons pour se rendre à l'école	Au moins 10% d'enfants par école	Ecoles de la commune

Annexes

1- Carte identifiant les principaux pôles à relier

2- Carte identifiant la programmation des itinéraires à réaliser

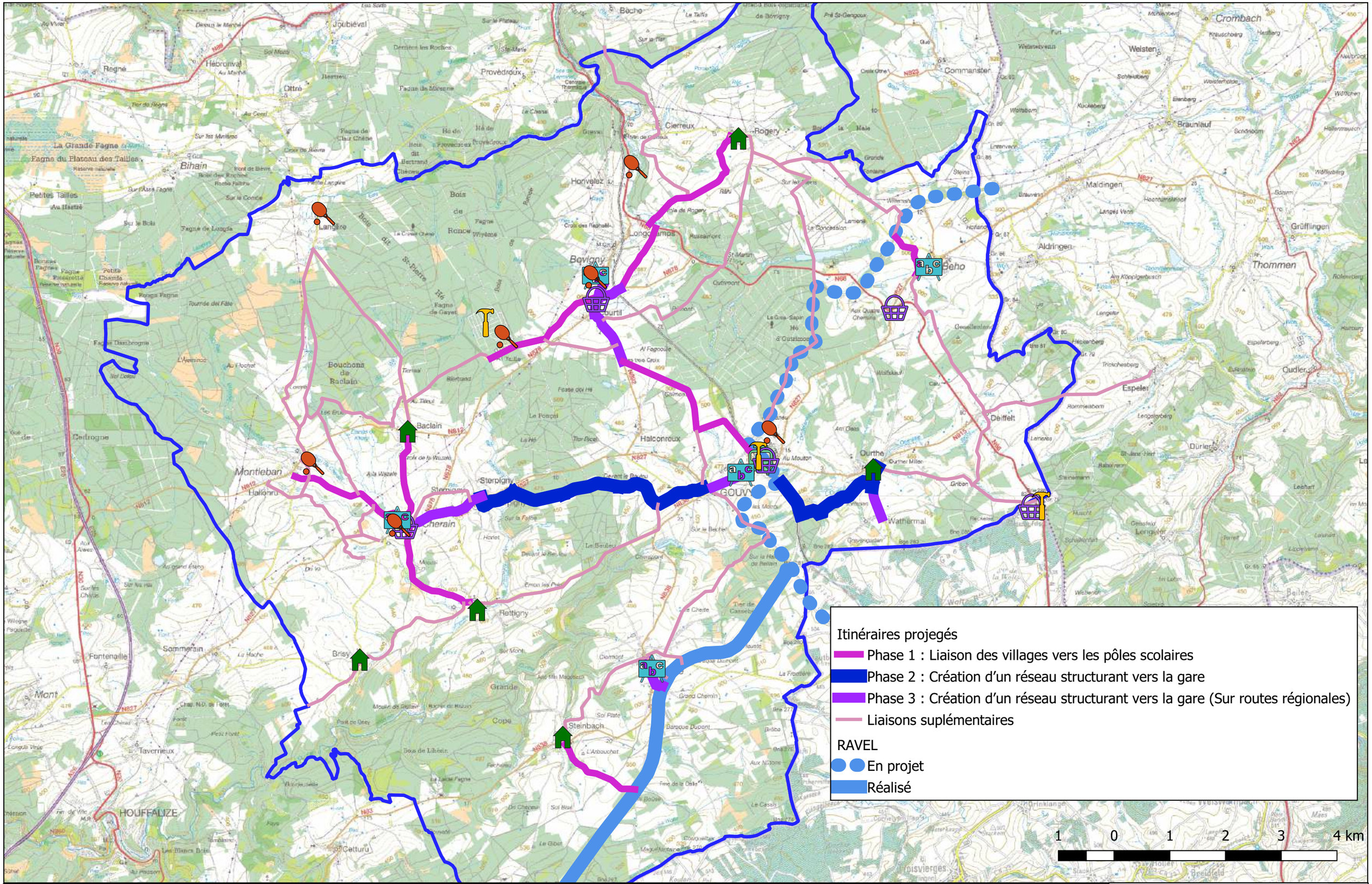

PCDR de GOUVY	Phasage du réseau de voies lentes	Date : Janvier 2020	JML LACASSE-MONFORT sprl Bureau d'études
L1.02 Amélioration de la mobilité douce par des aménagements			

Fiche projet du PCDR

de la Commune de Gouvy

Fiche n°L1.03

Priorité : Lot 1

Projet matériel

☑ Version initiale

☐ Version actualisée

Date : ……..

RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES ZONES DE CAPTAGE ET DE LEUR ENVIRONNEMENT PROCHE

Station de pompage et de traitement de Montleban mise en service en 2015

1. Description succincte du projet

La commune de Gouvy produit et distribue l'eau potable sur la commune indépendamment de la SWDE. La politique communale est claire sur la volonté de conserver ce patrimoine considéré comme son « or bleu ».

Parallèlement à la protection des zones de captages dont les études ont été prises en charge par Idelux Eau ainsi que le programme d'action de protection approuvé par le conseil communal en 2016, la Commune de Gouvy envisage de renforcer sa maîtrise sur ces zones de captages par l'acquisition de parcelles complémentaires.

Il s'agira, tout d'abord, d'acquérir les parcelles suivantes : n° de parcelles à acquérir situées à proximité du captage de en attente de l'identification du ou des captages concernés pour lesquels une opportunité d'achat se présente en 2019. Par la suite, la Commune souhaite acquérir des terrains autour des autres captages lui appartenant.

Suite à l'acquisition de ces parcelles, un plan de gestion, en partenariat avec les acteurs concernés, sera défini pour les parcelles acquises afin de programmer des actions de restauration et d'entretien dans le but de garantir un environnement propice à la bonne qualité des eaux.

Enfin, sans compromettre le besoin de quiétude et de protection de ces zones, un espace (le cas échéant) pourra être aménagé dans un but informatif et didactique permettant de sensibiliser les habitants à l'importance de la protection des eaux sur la commune.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Dès les informations-consultations dans les villages, la question de l'eau communale a été mentionnée comme le point fort le plus important de la commune après la qualité de l'environnement naturel.
Par la suite, le diagnostic partagé a permis de mettre en avant la très bonne qualité actuelle de l'eau à Gouvy, mais également le coût de la gestion au vu de l'étendue du réseau. Ce capital naturel est d'une grande importance et sa dégradation aurait des conséquences non négligeables. Si différentes pistes d'actions ont été soulevées (la réalisation d'un diagnostic du réseau ou la protection des captages), la CLDR a également mis en avant l'importance de la réduction du gaspillage qui permettrait de limiter les coûts de gestion.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Mise en place d'une information/sensibilisation permanente en matière d'environnement (fiche L3.09)
- Réduction des consommations d'eau (fiche L3.27)
- Suivi d'une politique d'anticipation des risques et/ou des nuisances (fiche L3.36)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous les n°7 et 8.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le fil rouge « **Développement durable** » dans la mesure où la protection des captages d'eau s'inscrit dans une volonté de protéger l'environnement avec une perspective à long terme. Ce projet participe aussi au thème « **sensibilisation** » qui est un levier d'action important pour la problématique des consommations d'eau. De plus, ce projet est **transversal** car il concerne tout le territoire de la commune.

Ce projet soutient également spécifiquement les 3 défis suivants, en particulier le premier « **nature** ».

Nature	**S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse**
● 2- Programmer et coordonner des mesures de protection de la nature	
● 3- Se donner les moyens pour que la ressource naturelle en eau reste un patrimoine communal de 1ère qualité	
Economie	**Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie**
● 8- Développer une agriculture spécifique, durable et de qualité	
Cadre de vie	**Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)**
● 14- Initier la mise en œuvre des options du SDC avec un point d'attention particulier sur les enjeux ruraux et patrimoniaux dans le développement urbanistique	
Vie sociale	**Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif**

● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif - cadre naturel : protéger et valoriser le patrimoine naturel dans la cadre d'une politique de développement durable

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Réaliser un plan d'investissement à long terme pour prévoir l'entretien et le renouvellement des canalisations ainsi que la finalisation des liaisons entre les différentes zones de captage.
- Veiller à la mise en œuvre progressive du plan d'assainissement pour les zones reprises en épuration collective.
- Intervenir auprès de la SPGE pour matérialiser les différentes zones de captages et veiller à l'information des utilisateurs du sol.

PN2O

- Projet « Zones humides » dont l'objectif est de protéger et de mettre en valeur les zones humides sous un angle artistique et culturel.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemple d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			La qualité de l'eau de consommation fait pleinement partie de l'amélioration de la qualité de vie des habitants.
	+++		Par le biais de la protection des ressources en eau, ce projet contribue à l'amélioration globale de l'environnement de la commune.

5. Localisation et statut

- Localisation au sein de la commune

En attente des informations

- Cadre légal

Le décret du 30 avril 1990 (décret sur la protection et l'exploitation des eaux souterraines et des eaux potabilisables, MB du 30 juin 1990, p. 13183) réglemente les prises d'eau en vue d'en assurer l'exploitation rationnelle, la protection et la répartition équitable entre titulaires. Il organise les

modalités de protection des eaux souterraines par la création de zones de prises d'eau, de prévention et de surveillance.
L'arrêté du 14 novembre 1991 (MB du 24 mars 1992, p. 6095) vient fixer les modalités de mise en œuvre du décret de 1990. Ainsi, l'autorisation de prise d'eau est strictement réglementée et les zones de prise d'eau, de prévention et de surveillance sont géographiquement et techniquement définies.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Idelux Eau
- Observatoire des eaux souterraines
- Exploitants des zones de protection
- Parc Naturel des Deux Ourthes
- Natagora
- CLDR

- Porteurs de projet

- Commune
- DGO 3
- SPGE

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 1 car il a été mis en avant à tous les stades de la consultation. De plus les premières opportunités d'acquisition des parcelles étant identifiées, il est urgent de pouvoir initier ces acquisitions.

- État du dossier

La distribution d'eau sur la commune a été mise en place dans la première moitié du 20ème siècle. Successivement les différents villages de la commune ont été alimentés. L'ensemble de la commune est alimentée en eau potable depuis 1964.
Pour alimenter les différents villages, 4 stations de pompage ont été érigées sur la commune :

- Station de pompage et de traitement de Limerlé
- Station de pompage et de traitement du Luxibout (en cours de rénovation en 2019)
- Station de pompage et de traitement de Cierreux
- Station de pompage et de traitement des Erus à Montleban

Cette nouvelle station à Montleban est en service depuis 2015. En plus de son code de correction du pH et de désinfection de l'eau, il est remarquable que le projet s'inscrive dans un objectif pédagogique puisque l'installation peut être observée par le public.

Les analyses de l'eau sont effectuées par le laboratoire Laréco de Marche-en-Famenne. Les rapports d'analyse sont publiés sur le site internet communal, tous les mois (si la production est supérieure à 150m³) ou 3 mois (sinon).

La consommation moyenne annuelle en eau potable est de +/- 300.000m³ ce qui correspond au volume vendu annuellement pour les 2.845 compteurs (en 2015).
La gestion de la distribution d'eau sur la commune est une charge importante qui nécessite des investissements réguliers. Bien que la situation actuelle ne puisse pas être qualifiée de parfaite, on constate que de nombreux travaux ont été mis en place ces dernières années comme les mesures de protections de plus d'une dizaine de captages, la jonction des réseaux de Honvelez et Bovigny sur la conduite Rogery - Courtil, le remplacement et le renforcement de la conduite Montleban – Baclain, la nouvelle station de traitement à Montleban, le traitement UV à Cierreux et la mise à niveau de l'automatisation des ouvrages existants.

Au niveau de la protection des captages :
Sur 64 captages en activité, 19 sont destinés à une distribution publique d'eau. 16 d'entre eux sont couverts par une zone de protection arrêtée. Les 3 captages restant sont situés à Limerlé, au niveau de la rue de la Dalle, et 2 captages sont situés entre Montleban et Langlire.
En 2019, une enquête a été ouverte pour constituer les zones de prévention rapprochées et éloignées de ces prises d'eau souterraine potabilisables.
Pour le captage de Limerlé, une réunion d'information avec les agriculteurs a eu lieu en juin 2019.

Au niveau des acquisitions
- Les premières parcelles à acquérir ont été identifiées
- Un contact préalable avec les vendeurs a été pris par la commune
- Une estimation notariale a été réalisée

- Programme des travaux

Pour chaque phase du projet :
- Etape 1 : acquisition des parcelles
- Etape 2 : définition du plan de gestion et d'entretien
- Etape 3 : travaux de restauration éventuelle

- Planification

Le projet est réalisé en plusieurs phases visant des acquisitions continues au cours des 10 ans, suivant les opportunités.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?
☑ OUI ☐ NON

- Phase 1 : acquisition de terrain au niveau des captages du village de Limerlé
- Phase 2 : acquisition de terrains au niveau des captages du village Montleban
- Phase 3 : acquisition de terrains au niveau des captages du village Langlire
- Phase 4 : acquisition de terrains au niveau des captages du village Bovigny
- Phase 5 : acquisition de terrains au niveau des captages du village de Cierreux
- Phase 6 : acquisition d'autres terrains au niveau de captages
- Phase 7 : acquisition et aménagement d'un espace d'interprétation sur le thème de l'eau

- Démarches administratives à réaliser

- Identification des autres sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
- Estimation par le comité d'acquisition, un receveur de l'enregistrement, un notaire, un expert géomètre immobilier ou un architecte inscrit à l'ordre des architectes
- Organisation d'une réunion de coordination (convention faisabilité)
- Transmission du dossier de demande de Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural
- Une fois validé par la Direction du développement rural (éventuellement par le Ministre), le projet de Convention est transmis à la Commune
- Approbation de la Convention exécution par le Conseil communal et signature
- Transmission de la Convention au Service extérieur de la Direction du développement rural puis au Ministre
- Signature de l'acte notarié

- <u>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

Une attention particulière sera portée à la communication continue du projet dont le suivi contribuera à une meilleure reconnaissance de la population.

8. Estimation globale du coût

En attente des n° de parcelles à acquérir

Titre du projet					
Estimation globale du coût	**Quantité**	**u**	**Prix unitaire (€)**	**Montant (€)**	**Sources de financement**
Pour la phase 1 :					
……		m			
……		m			
……		m			PCDR
Total phase 1					
Pour la phase 2 :					
……		m			
……		m			
……		m			PCDR
Total phase 2					
Frais d'études					
Frais d'études					
Total Hors TVA					
TVA (21 %)			21%		
Total TVAC					

Projet rémunérateur ☐ oui ☑ non

- Origines du financement :

Financée par :

- le SPW-DGO1 :
  - 100 % de
- le Développement Rural :
  - 60 % de 500.000,00 € soit **300.000,00 €** ;
  - 50 % de

  Total subsides DR :
- la Commune pour le solde :
  - 40 % de 500.000,00 € soit **200.000,00 €** ;
  - 50 % de

  Total part communale :

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Pourcentage de captages de distribution d'eau publique couvert par une zone de protection arrêtée	100 % des captages au bout de 10 ans	Services communaux
Mise en place d'un plan d'action approuvé par le Conseil Communal	Approbation du plan d'action	PV du Conseil Communal
Nombre de polluants supplémentaires repris dans les analyses d'eau	Au moins deux polluants supplémentaires analysés au bout des 10 ans	Analyses d'eau réalisées par l'Administration Communale
Nombre d'actions de communication	Au moins une action de communication par an	Administration communale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Qualité des eaux de consommation	Amélioration des indicateurs au bout de 10 ans	Analyses d'eau réalisées par l'Administration Communale

Annexes

1. Carte des captages et des zones de protection
2. Carte de situation des parcelles

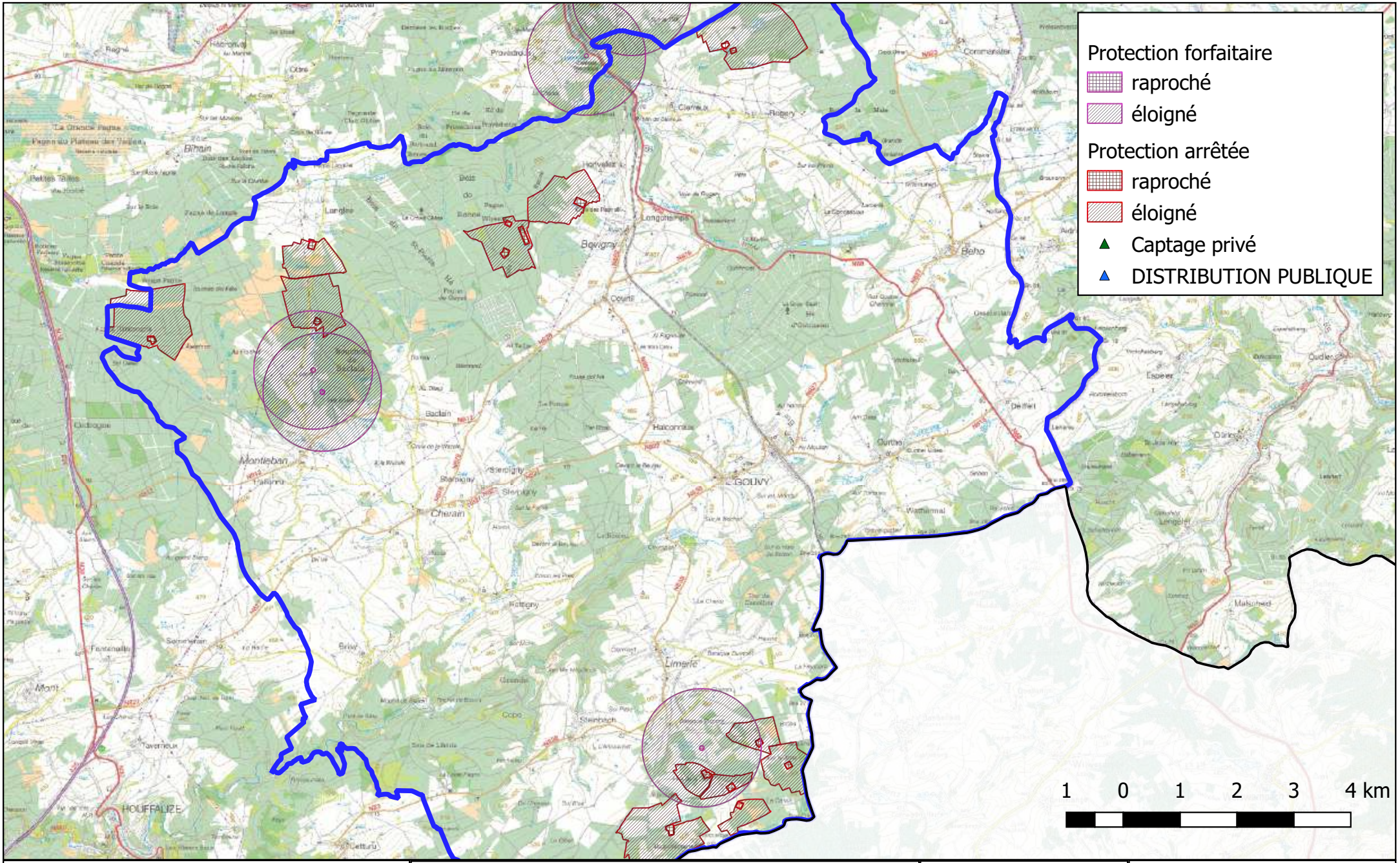

PCDR de GOUVY	Localisation des captages et des zones de protection	Date : Novembre 2019	JML LACASSE-MONFORT sprl Bureau d'études
L1.03 Renforcement de la protection des zones de captage et de leur environnement proche			

Fiche projet du PCDR

de la Commune de Gouvy

Fiche n°L1.04

Priorité : Lot 1

Projet immatériel

☑ Version initiale

☐ Version actualisée

Date : ……..

SOUTIEN DES INITIATIVES DE MOBILITÉ MOTORISÉE ALTERNATIVE ET SOLIDAIRE

Vue sur la gare de Gouvy

1. Description succincte du projet

En matière de mobilité, de nombreuses suggestions ont été abordées tout au long de l'élaboration du PCDR. Sachant qu'un PCM (Plan Communal de Mobilité) est en cours de réflexion par la Commune de Gouvy, il a été décidé d'initier de manière prioritaire 3 actions préalables susceptibles d'encourager de manière efficace le développement d'une mobilité durable sur la commune de Gouvy.

1. Renforcer l'accès au transport à la demande en soutenant l'asbl « ça roule pour tous » ;
2. Continuer les négociations pour la suppression de la taxe frontalière dans le but de favoriser le pôle de mobilité communal que constitue la gare de Gouvy ;
3. Développer le partage de véhicules sur la commune.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Le diagnostic partagé a mis en avant que le contexte rural rend difficile le développement généralisé et public d'alternatives à la voiture individuelle. Pourtant, le développement de telles alternatives permettrait la diminution de la facture énergétique liée au transport et également celle du budget des ménages consacré à la mobilité.
Remarquons également que la gare de Gouvy est régulièrement apparue comme un atout indéniable et que sa valorisation permettrait d'envisager une meilleure intermodalité au niveau de la commune.
Enfin, la taxe liée au passage de la frontière et les liaisons peu fréquentes au Grand-Duché du Luxembourg incitent les navetteurs à se rendre à Troisvierges (au Grand-Duché du Luxembourg) en voiture pour prendre le train. Il en résulte, en plus, un encombrement important des parkings à Troisvierges.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la mobilité douce par des aménagements (fiche L1.02)
- Finalisation et exploitation des liaisons RAVeL sur la commune (fiche L2.03)
- Réaménagement de la rue de la Gare à Gouvy (fiche L2.09)
- Développement de services à destination des personnes moins ou peu mobiles (fiche L3.06)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR 4 sous les n°14, 15 et 33.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le thème du fil rouge « **développement durable** » puisque le projet vise à proposer des alternatives à une mobilité purement automobile sur la commune. Il est **transversal** car il s'adresse à tous les citoyens de la commune. Il tient compte de l'**identité rurale** et de la **situation transfrontalière** pour en améliorer les faiblesses : la faible desserte en transport public et la taxe frontalière notamment. Enfin, la **communication** sera un levier d'actions privilégié.

Energie	**Devenir ensemble et au profit de tous, une commune autonome en termes de production d'énergies renouvelables et exemplaire en matière d'économie d'énergie**
● 6- Encourager la mobilité douce et la diminution des émissions de CO_2 dans le domaine des transports	
Economie	**Développer une économie locale durable tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune et en préservant la qualité de vie**
● 10- Révéler le potentiel du centre de Gouvy	
Mobilité	**Assurer une mobilité conviviale et sécurisée de l'ensemble des utilisateurs des villages de demain**
● 12- Améliorer la mobilité quotidienne	
● 13- Améliorer la sécurité routière	
Vie sociale	**Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif**
● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements	
● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg	

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif - réseaux de communications : sécuriser les déplacements, favoriser une mobilité durable ainsi qu'améliorer l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements.

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Au niveau du plan de mobilité actuellement en cours, veiller à mettre l'accent sur les aménagements de sécurité (passage piétons en 3D, rétrécissement de voiries…) et les aménagements de mobilité douce.
- Travailler à la suppression de la taxe sur le passage de la frontière en prévoyant les parkings nécessaires.
- Actionner les relais politiques disponibles afin d'encourager la collaboration entre les différents opérateurs de mobilité, principalement la SNCB et le TEC et ce, en vue d'augmenter la cadence horaire.

PCS

- Proposer la création d'un organisme qui permettrait le retour en toute sécurité lors des festivités.

PN2O

- « Parc Naturel des Deux Ourthes à vélo » dont les actions prévues sont l'étude et la conception d'itinéraires de randonnées à vélo, un balisage type « points-nœuds », des aménagements de sites paysagers et une promotion et une commercialisation du projet sur une durée de 3 ans.

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			Les alternatives à la voiture individuelles ont un impact social, en essayant de modifier les comportements vers plus de solidarité et moins d'individualisme.
	++		Les alternatives à la voiture individuelle contribuent pleinement au pilier environnemental en réduisant les pollutions liées à la voiture individuelle.
		+	Les alternatives à la voiture individuelle contribuent à réduire le budget « mobilité » des ménages.

5. Localisation et statut

Il s'agit d'une action, projet immatériel non localisé.

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR
- Province du Luxembourg
- TEC
- SNCB
- Asbl « Ça roule pour tous »
- « Les retours du Samedi soir » ou toute autre association proposant des solutions de mobilité

- Porteurs de projet

- Commune

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 1 car il a été mis en avant à tous les stades de la consultation. De plus, il s'agit d'actions de longue haleine qui nécessitent une mise en œuvre rapide et un suivi continu.

- Etat du dossier

Douze lignes du réseau TEC Namur-Luxembourg et deux lignes du réseau TEC Liège desservent la commune de Gouvy. Les liaisons vers Bastogne et Liège sont régulières en semaine et l'offre de ces lignes intéressantes. Néanmoins, le côté rural et la faible densité de population de la commune de Gouvy rend la desserte en bus assez faible en termes de fréquence et quasiment nulle les week-ends. Atout rare en Province du Luxembourg, une gare SNCB existe à Gouvy. Celle-ci permet de relier Liège (1h15) et Luxembourg (1h20). Pourtant, la présence de la taxe frontalière entraine une sous exploitation de la Gare de Gouvy, les utilisateurs préférant se rendre directement à la gare de Trois-Vierges (au Grand-Duché du Luxembourg) qui rencontre désormais une saturation au niveau du stationnement.

Un plan communal de mobilité (PCM) est en cours de réflexion en 2019. La Commune a initié la formation d'un conseiller en mobilité et des contacts ont été pris avec les communes de Vielsalm et Houffalize pour envisager un éventuel PiCM.

- Programme des travaux

- Volet 1 : Renforcer l'accès au transport à la demande

Un service de transport à la demande existe et est actif sur la commune de Gouvy : l'asbl « Ça roule pour tous ». Cette asbl a été créée pour aider les personnes isolées à retrouver la mobilité nécessaire pour aller à leurs rendez-vous médicaux, faire leurs courses, chercher leurs enfants à l'école…

L'asbl fonctionne grâce au bénévolat constitué de 4 téléphonistes et 22 chauffeurs qui se relaient pour répondre au mieux aux demandes.

L'objectif est de pouvoir pérenniser cette asbl sur le long terme et envisager un développement cohérent de cette offre par :

  - une coordination et une planification accrues pour le développement d'un service rationnel ;

- une souplesse d'utilisation pour les usagers avec un volet "information" fortement développé afin d'attirer un public suffisamment large et fidèle ;
- un service peu coûteux, tant pour les organisateurs que pour les usagers ;
- l'acquisition par la Commune d'un véhicule à mettre à disposition de l'asbl.

- Volet 2 : Actions pour la suppression de la taxe frontalière

La suppression de la taxe frontalière ne pourra être mise en œuvre directement vu le manque de maitrise de la Commune pour une telle décision.

Il s'agira donc de fédérer les acteurs locaux et transfrontaliers concernés par cette problématique (travailleurs transfrontaliers, entreprises luxembourgeoises, syndicats…) autour d'une pétition de principe démontrant l'importance de cette action et de mobiliser les acteurs politiques locaux (Communes voisines ou Communes disposant également d'une gare, Province du Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg...) pour renforcer les collaborations avec la SNCB.

- Volet 3 : Développer le partage de véhicules sur la commune

Mises à part quelques initiatives entre voisins, aucune solution de partage de véhicules n'est développée actuellement sur la commune de Gouvy. D'initiative privée, le rôle de la Commune pour favoriser l'implantation d'une offre de partage de véhicule peut être :

- Analyser la politique de stationnement spécifique aux auto partageurs
- Participer à la cotisation des membres
- Stimuler des apéros de l'autopartage
- Former des ambassadeurs
- Montrer l'exemple en partageant elle-même un véhicule (à l'image de la camionnette communale mise à disposition des associations)

- <u>Planification</u>

Le plan d'actions est une réalisation continue. Certaines actions nécessitent des contacts préalables et l'obtention de nombreux accords et devront de ce fait être initiées préalablement. C'est le cas notamment de :

- La problématique de la taxe frontalière pour le développement de la liaison ferroviaire ;
- La création d'aires de covoiturage.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

☐ OUI ☑ NON

- <u>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

Cette fiche action devra être reprise dans le Plan Communal de Mobilité pour en assurer la continuité dans le temps.

8. <u>Estimation globale du coût</u>

Cette action nécessite principalement des collaborations politiques, le développement d'une communication communale et la mise en réseau des différents acteurs concernés.

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Prix de l'abonnement SNCB pour relier les gares de Gouvy et Troisvierges	Réduction du prix	SNCB (en 2018, un abonnement classique de la gare de Gouvy vers toute les gares du Luxembourg s'élevait à 647€/an)
Mise en place d'une action de covoiturage (covoiturage, autostop organisé, partage de véhicule…)	Au moins 2 actions mises en place au bout de 10 ans	Administration communale

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Evolution du nombre de véhicules privés dans la commune de Gouvy	Stabilisation de l'évolution	Nombre de véhicules privés par commune (IWEPS). En 2019, on observe une augmentation de 2% sur les 5 dernières années.

Fiche projet du PCDR

de la Commune de Gouvy

Fiche n°L1.05

Priorité : Lot 1

Projet immatériel

☑ Version initiale

☐ Version actualisée

Date : ……..

DÉVELOPPEMENT DU MULTILINGUISME

Initiative d'embellissement dans le village de Rogery

1. Description succincte du projet

La question du multilinguisme revêt une importance particulière sur la commune de Gouvy compte tenu d'une part de sa position frontalière, à proximité du Grand-Duché du Luxembourg et des cantons germanophones, mais également de par son histoire avec l'utilisation du wallon encore vivace dans la commune.
Cette action vise à multiplier les opportunités de partager voire d'initier ou d'enseigner le multilinguisme, que ce soit au niveau des écoles, des adultes ou de la communication communale.

En s'appuyant sur la participation des personnes ressources présentes sur le territoire, la Commune proposera un soutien logistique et financier visant à stimuler, soutenir et encourager le groupe de travail en charge de ce projet.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Les gouvions sont conscients de la valeur de leur patrimoine linguistique que constituent le wallon et l'allemand mais souhaiteraient que ces langues soient plus diffusées, enseignées et pratiquées notamment par les jeunes. L'anglais est également une langue qui, dans de nombreux domaines, est incontournable et constitue souvent le seul moyen de communiquer avec des visiteurs ne parlant pas le français. Les particularités linguistiques sont une opportunité pour le développement du sentiment d'appartenance commun. La connaissance d'une langue étrangère est un atout de plus en plus recherché dans le marché du travail, surtout frontalier comme c'est le cas pour la commune.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Revalorisation des activités touristiques propres au territoire gouvion (fiche L2.13)
- Professionnalisation du secteur touristique et encouragement de partenariats (fiche L3.32)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°47.

Si ce projet s'inscrit pleinement dans le thème « **Communication** » du fil rouge, il est également important de souligner qu'il répond au thème « **Situation transfrontalière** ». En effet, ce projet est né des réflexions autour de la situation géographique de la commune mais également des problématiques qui ont été exprimées concernant l'emploi au Grand-Duché du Luxembourg. Le projet intègre aussi la dimension « **identité rurale** » du fil rouge par la volonté de partager le wallon, identifié comme caractéristique importante de la commune à préserver.

Ce projet soutient également spécifiquement les 3 objectifs généraux suivants.

Economie	**Développer une économie locale durable, tout en respectant un équilibre entre les différents secteurs présents au sein de la commune, et en préservant la qualité de vie**
● 9- Dynamiser et moderniser un tourisme diffus	
● 11- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi local	
Vie sociale	**Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif**
● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements	
● 18- Renforcer le dynamisme associatif déjà remarquable au sein de chaque village	
● 21- Rationnaliser la gestion humaine et financière et mutualiser ce qui peut l'être au niveau intercommunal voire avec le Grand-Duché du Luxembourg	

- Liens avec d'autres stratégies

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Promouvoir l'apprentissage des langues par la mise en place d'activités ou de cours en immersion et si possible dès la maternelle

PCS

- Mettre en place un soutien scolaire avec, pourquoi pas, un soutien en langues également

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+++			Cette action contribue à renforcer l'ouverture à d'autres cultures.
		+	L'action aura également un impact positif sur le tourisme.

5. Localisation et statut

Le projet n'est pas à localiser.

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : services communaux (notamment culturel et communication), CLDR, écoles, asbl, groupe de travail mis en place

- Porteurs de projet

- Commune

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

La problématique du multilinguisme sur la commune a été identifiée dès les info-consultations dans les villages. Elle est également réapparue lors de réflexions spécifiques autour du tourisme, de la situation géographique de la commune et de l'accès à l'emploi. En outre, le fait que le projet réponde à un besoin identifié pour l'ensemble de la commune a conforté la CLDR dans sa volonté de prioriser ce projet en lot 1.

- État du dossier

Sur la Commune, tous les élèves de primaire (voire de 3ème maternelle dans les implantations de Beho et Ourthe) reçoivent des cours d'anglais ou d'allemand selon les implantations :

- 1 ou 2 période(s) par semaine à charge communale
  - de la 3ème maternelle à la 4ème primaire – langue allemande – implantations de Beho et Ourthe
  - de la 1ère primaire à la 4ème primaire – langue anglaise – implantations de Cherain et Bovigny

- 2 périodes par semaine, en 5ème et 6ème primaire à charge de la communauté française pour les 4 implantations, poursuite de la langue des années antérieures.
- La Commune intervient également pour 2 périodes par classe du primaire dans les 2 écoles libres.

L'asbl « Lès Walons dèl hôte Årdène » propose mensuellement des causeries en wallon.

- Programme des travaux

La mise en œuvre de cette action nécessitera préalablement la mise en place d'un groupe de travail réunissant les représentants des écoles, le service culturel et le service communication afin de :

- Identifier les partenaires à impliquer
- Fixer des objectifs spécifiques
- Définir un programme d'actions annuel et les approches spécifiques à développer pour chaque langue.

Ce groupe de travail pourra alors se pencher sur les éléments suivants de la fiche projet qui peuvent être mis en place concomitamment.

Le multilinguisme dans les écoles

Les écoles dispensent déjà un cours d'allemand ou d'anglais. Sans remettre en question cet atout reconnu par tous, il s'agira, en étroite collaboration avec les Pouvoir Organisateurs et les enseignants, d'envisager des moyens d'amélioration pour l'apprentissage de ces langues (immersion, échange avec des écoles étrangères...) et de proposer des initiations et des découvertes aux autres langues, par exemple au niveau des activités extra-scolaires.

Le multilinguisme chez les adultes

Initialement envisagé à destination des enfants de la commune, il a été décidé d'orienter cette action également vers les adultes. Différentes actions sont envisagées comme la mise en place de « groupes de discussion », « des voyages d'immersion » ou la mise en place de nouveaux jumelages, de conférences spécifiques, d'informations sur les possibilités d'apprentissage ou de perfectionnement.

Le multilinguisme dans les communications communales

Dernier volet pour le développement du multilinguisme, le renforcement des langues étrangères dans les communications communales vise un double objectif de « valeur exemplative » et « d'accueil des visiteurs étrangers ».

Il s'agira d'envisager, pour chaque vecteur de communication communal, une possibilité d'utilisation d'une langue étrangère. Par exemple, un encart spécifique dans le bulletin communal, le développement d'un site internet dans plusieurs langues, le recours systématique à des traductions dans les publications didactiques (panneaux d'informations ou d'explications, folders ou toutes-boîtes) ou l'ajout d'ouvrages en langues étrangères à la bibliothèque.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

☐ OUI ☑ NON

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

Une attention particulière sera portée à la création d'une plateforme réunissant les acteurs fédérés autour de cette action.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant (€)	Sources de financement
- Support de réunion : catering, locations diverses… : forfait - Soutien aux groupes de discussion (expéditions, voyages,…) : forfait - Communication : frais de traduction forfait:	- 1.000 - 4.000 - 1.000	Commune Appels à projet
- Total (HTVA)	- 6.000	
- TVA (21 %)	- 1.260	
Total (TVAC)	- **7.260**	

Projet rémunérateur ☐ oui ☑ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Initiative mise en place pour favoriser le multilinguisme dans les écoles et dans les activités extrascolaires	3 initiatives pérennes supplémentaires au bout de 10 ans	Écoles et Commune
Initiative mise en place pour favoriser le multilinguisme auprès des adultes	3 initiatives pérennes supplémentaires au bout de 10 ans	Service culturel
Nombre de communication dans une langue étrangère	Au moins deux communications par année	Service communication

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Niveau général des élèves dans les cours de langues étrangères	Amélioration des moyennes au bout de 10 ans	Comparaison des moyennes obtenues à 10 ans d'intervalle dans les 3 établissements scolaires de la commune
Nombre de participants aux tables de discussion	En augmentation	Administration communale

Fiche projet du PCDR

de la Commune de Gouvy

Fiche n°L1.06

Priorité : Lot 1

Projet immatériel

☑ Version initiale

☐ Version actualisée

Date : ……..

MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR AMÉLIORER LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Excédent de voirie dans le village de Cherain

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à intensifier les actions, qu'elles soient citoyennes ou communales, permettant de maintenir ou d'améliorer la propreté des espaces publics. Après une réflexion préalable et la mise en place de campagnes de sensibilisation/communication soutenues, il s'agira de coordonner les actions communales et citoyennes, de prévoir de nouveaux équipements pour améliorer les infrastructures existantes, de porter encore plus d'attention à l'aspect de répression et enfin de réinvestir l'espace public afin de le maintenir propre.

2. Justification du projet

- Par rapport au diagnostic partagé

Lors des consultations villageoises, la propreté était déjà le 4ème thème le plus cité pour définir la commune idéale des Gouvions : « respectueuse de l'environnement, propre » et dans le top 10 des faiblesses actuelles.
Le diagnostic partagé précise qu'il existe sur la commune une réelle volonté de conserver des villages et des routes propres. Cette sensibilité est relayée par l'opération "communes et rivières propres" qui bénéficie d'une longue expérience. Il existe une communication diffusée par différents vecteurs (informations dans le bulletin communal, sensibilisation dans les écoles...) mais qui n'atteint pas tous les publics. Par conséquent, l'incivilité associée à un entretien difficilement systématisable, entraîne un sentiment généralisé d'inachevé au regard des déchets sauvages encore trop présents. La présence de dépôts clandestins de déchets accentue cette perception.

- Autres projets du PCDR dont l'interaction peut produire des effets directs et multiplicateurs

- Minimisation de la production de déchets des citoyens (fiche L3.02)
- Mise en place d'une information/sensibilisation permanente en environnement (fiche L3.09)
- Suivi d'une politique d'anticipation des risques et/ou des nuisances (L3.36)

3. Lien à la stratégie du PCDR

Cette fiche projet est issue du document transmis à la CLDR4 sous le n°1.

Ce projet soutient de manière évidente les thèmes du fil rouge suivant : « **Développement durable** » et « **Sensibilisation – Communication** ». Mais ce projet participe aussi à « l'**identité rurale** ». En effet, celle-ci est associée à un cadre de vie de qualité et naturel, incompatible avec la présence de déchets. De plus, ce projet est **transversal** car il concerne tous les villages et chaque habitant de la même façon, ainsi que les touristes. Enfin, ce projet soutient l'idée de **rationalisation** car selon les Gouvions, l'amélioration de la propreté passe d'abord par la diminution de la quantité de déchets avant d'en envisager une meilleure gestion.

Ce projet soutient également spécifiquement les 3 défis suivants, en particulier le premier « **nature** » qui lui consacre un objectif spécifique. La propreté participe à la qualité des paysages (défi « **cadre de vie** ») et la gestion des déchets est un service rendu à la population (défi « **vie sociale** »).

Nature	**S'appuyer sur la fierté du patrimoine naturel « vert et bleu » de la commune de Gouvy pour entretenir, gérer, programmer et améliorer la qualité de l'environnement de manière collective et ambitieuse**
● 1- Améliorer la propreté et la gestion des déchets	
Cadre de vie	**Dynamiser un aménagement du territoire respectueux du cadre de vie rural typique de la commune de Gouvy (tranquillité, qualité de l'environnement)**
● 16- Disposer d'outils de protection des paysages	
Vie sociale	**Maintenir la qualité de vie rurale par la garantie d'un accès à l'ensemble des services à la personne, d'une solidarité au sein de la population et d'un soutien au milieu associatif**
● 17- Améliorer et développer les services à la population (petite enfance, enfance et jeunes, enseignement, aînés, offre médicale, logement, culture, sport) y compris leurs équipements	

- Liens avec d'autres stratégies

SDC

- Objectif : « Préserver et valoriser le caractère vert de la commune, un cadre naturel et paysager remarquable »
- Sous-objectifs : « Surveiller et réduire l'impact anthropique sur l'environnement », « Préserver, réhabiliter et mettre en valeur le paysage et son caractère champêtre »

En attente du PST (déclaration de politique générale)

- Veiller à une meilleure protection de l'environnement en particulier dans le cadre de la gestion des déchets
- Veiller au respect de la nature et de l'environnement dans la vie de tous les jours et lors de la mise en place d'activités touristiques

Idelux Environnement

- Animations ciblées vers le public scolaire : tri des déchets, propreté publique, 0 déchet…
- Animations ciblées vers les adultes : compostage, produits d'entretien…
- Visites des installations liées à la gestion des déchets
- Outils pédagogiques : jeux, livres…
- Outils pour réduire les déchets (en général, pour les entreprises…)

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
+			Sensibilisation aux impacts des déchets ; incitation aux changements de comportements
	+++		Préservation de l'environnement (et des paysages) des pollutions (y compris visuelles)
		++	Amélioration de l'image touristique de la commune tournée vers un tourisme lié à la qualité de sa nature et de ses paysages

5. Localisation et statut

Le projet se déroulera sur tout le territoire communal.

Actuellement, la gestion des déchets est réalisée de manière conventionnelle par la Commune en partenariat avec Idelux Environnement :

- Ramassage hebdomadaire des déchets (fractions résiduelles et organiques)
- Ramassage des cartons sur demande par semestre
- Ramassage des encombrants sur demande et sous conditions
- Plastiques agricoles propres à apporter au parc à containeur 2 fois par an durant 2 jours consécutifs

- Déchets infectieux agricoles à apporter au parc à containeur 1 fois par an
- Parc à containeurs ouvert 6 jours sur 7, situé à Halconreux

De plus, 17 Bulles à verres (Administration communale, 2020)et 14 Bulles de vêtements (8 pour Terre selon BC n°24 et 6 pour Curitas selon le SDC) sont réparties sur le territoire. Un camion brosse a été acheté par la Commune en 2018.

L'opération annuelle « Wallonie plus propre » est en place depuis de nombreuses années (1985 ?).

D'autre part, la Commune a engagé un agent constatateur conjointement avec les Communes d'Houffalize, de Bertogne et de Tenneville en 2017 ; depuis fin 2019, cet agent n'est plus engagé que par les Communes de Gouvy et Houffalize. Cet agent est présent sur la commune de Gouvy 2 jours par semaine. Au niveau régional, il existe également des agents constatateurs ainsi qu'un n° de téléphone « SOS Environnement Nature ».

6. Parties prenantes

- Partenaires divers

- Commune : services communaux, CLDR, écoles, asbl
- Intercommunal : Agent constatateur, Idelux Environnement
- Province du Luxembourg (projet Pure Province)
- Région : WAPP (WAllonie Plus Propre), agent constatateur

- Porteurs de projet

- Commune
- SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (DGO3)
- Autres : Région (projet WAPP), Province (projet Pure Province)

7. Programme de réalisation

- Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

Ce projet est en priorité 1 car il a été mis en avant à tous les stades de la consultation. De plus, il ne présente pas de contraintes particulières, qu'elles soient techniques ou administratives.

- Programme des travaux

D'après www.wallonieplusproprе.be

- Volet 1 : Réflexions préalables coordonnées par la Commune
    - Identification des personnes à impliquer, coordination entre les différents acteurs, pilotage du projet.
    - Identification des lieux problématiques (voiries, abords des villages, dépôts clandestins…) et du public visé (habitants, touristes, enfants, aînés…).
    - Priorisation des actions et planification.
    - Incitation à participer à la propreté de la commune (en envisageant le parrainage de certains endroits), stimulation du volontariat.
    - Sensibilisation et communication (notamment entre les services communaux et la population, sur les impacts des dépôts sauvages, via des panneaux, du matériel à distribuer…).

- Volet 2 : Actions communales
    - Coordination et incitation à participer au grand nettoyage de printemps.

Par exemple : pérenniser et augmenter la fréquence de « commune propre », organiser des opérations de nettoyage régulières.

    - Coordination et incitation à devenir ambassadeur de WAPP.
    - Répondre aux appels à projet concernant la thématique de la propreté.
    - Créer et mettre en œuvre un plan local de propreté.
    - Suivi/évaluation : par exemple, mettre en place des procédures pour suivre (puis valoriser) les actions des ouvriers communaux, des agents constatateurs, des statistiques…
    - Désigner une personne ressource « propreté » chargée de transmettre l'information sur les incivilités, d'être l'interface entre les différents services (supra)communaux (travaux, agent constatateur, amendes…), les bénévoles/ambassadeurs… et les habitants.

- Volet 3 : Infrastructures : équipement et gestion
    - Equipement

Bien que de nombreux organismes (WAPP, DNF…) et le mouvement « 0 déchet » préconisent de minimiser certaines infrastructures (poubelles, filets à canettes…), des investissements matériels peuvent aider à améliorer la propreté et/ou le confort des équipements existants, qu'ils soient communaux ou privés (à destination d'asbl par exemple).

Exemples d'investissements en matériel : nouvelles machines pour le personnel communal, triporteur à assistance électrique spécialement conçu pour l'entretien des voies publiques et la propreté des événements, espaces de stockage du matériel de nettoyage…

    - Gestion

Il s'agit d'entretenir les infrastructures et le matériel existant : gestion des poubelles existantes (problématique en été), des abords des bulles (en partenariat avec Terre et Curitas), entretien et/ou renouvellement du matériel roulant, du Recyparc (en partenariat avec Idelux Environnement)…

Par exemple certaines voiries pourraient être entretenues en utilisant la traction animale (propreté, rôle social de contact avec population…).

- Volet 4 : Répression

« Assurer un volet répressif suffisant pour casser l'impression d'impunité et restaurer un sentiment de justice chez les non-pollueurs. » en proposant par exemple :

    - la création d'une application citoyenne pour dénoncer les incivilités environnementales, d'un logiciel de cartographie des incivilités relié aux statistiques d'intervention.
    - d'optimiser, suivre et coordonner les agents constatateurs.
    - d'augmenter les amendes pour incivilité.
    - de sanctionner les infractions et communiquer pour l'exemple.

- Volet 5 : Gestion et réappropriation de l'espace public
    - Parrainer les lieux problématiques en désignant un parrain citoyen et/ou un cantonnier communal par sentier, rue, quartier, village, lieu problématique et/ou fréquenté.

- Adapter les lieux problématiques afin de limiter les comportements de malpropreté (par exemple les dépôts clandestins et les déchets sauvages) : par exemple, installer des supports visuels, des caméras de surveillance…
- Organiser des plogging (combinaison du jogging et du ramassage des déchets) ; embellir les espaces problématiques…

- <u>Planification</u>

- Etape 1 : les volets 1 et 2 sont à mettre en place concomitamment, en 1er et à pérenniser
- Etape 2 : les volets 3, 4 et 5 sont à mettre en place en 2nd selon les priorités définies à l'étape 1 et les opportunités se présentant à l'étape 4.

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

☐ OUI ☑ NON

- <u>Démarches administratives à réaliser</u>

L'étape préalable consiste à désigner au sein de l'administration communale une personne responsable afin d'identifier les personnes à impliquer, assurer la coordination entre les différents acteurs et le pilotage du projet.

- <u>Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé</u>

Une attention particulière sera portée à la coordination des réflexions préalables (volet 1) ainsi qu'à la programmation dans une vision à long terme.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant (€)	Sources de financement
- Campagne de sensibilisation et manifestations pour soutenir les actions « communes propres » - Infrastructure et matériel d'entretien communal supplémentaire - Mise en place d'une application informatique de suivi	- 15.000 - 30.000 - 25.000	Commune Idelux Environnement WAPP Appels à projet
- Total (HTVA)	- 70.000	
- TVA (21 %)	- 14.700	
Total (TVAC)	- **84.700**	

Projet rémunérateur ☐ oui ☑ non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Campagnes de sensibilisation	Au moins 1 par an et par école	AC
Identification des acteurs, des actions et planification	Organisation d'une réunion	PV de réunion
Nettoyage de printemps	Participation annuelle	Communication dans la Vie Communale et le site WAPP
Appel à projet	1 dossier tous les 2 ans	AC
Plan local de propreté	Création	AC
Acquisition de matériel ou mise en place d'infrastructures	1 projet tous les 2 ans	AC et/ou asbl

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	**Valeur cible**	**Source de vérification (document, rapport, carnet, registre…)**
Participation des villages à l'opération annuelle « commune propre »	Au moins 1 équipe de bénévoles (797 en 2019) par village dans les 5 ans	Statistiques WAPP (en 2019, pas d'équipe à Baclain, Langlire, Honvelez, Rogery, Deiffelt et Wathermal)
Production totale de déchets	Diminution de la quantité d'OMB/habitant	Statistiques IWEPS (77,2kg en 2017)
Nombre d'infractions administratives	Suivi et analyse du nombre de PV dressés par les différents agents constatateurs : communication publique annuelle	Agent constatateur/Personne ressource En 2019 : information en attente
Parrainage	1 lieu parrainé par an	Administration communale (0 en 2019)